

d'adjoint spécial aux affaires économiques de M. Lester B. Pearson, alors chef de l'Opposition.

Lorsque le Parti libéral reprend le pouvoir en 1963, M. MacEachen occupe le poste de ministre du Travail, puis, deux ans plus tard, celui de ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. En 1968, il est nommé ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration après avoir été, de 1967 à 1968, leader du gouvernement à la Chambre des communes et président du comité chargé de réviser la procédure parlementaire.

En 1970, M. MacEachen est nommé président du Conseil privé et leader du gouvernement à la Chambre, poste qu'il occupera à nouveau en 1976 lorsqu'il quittera les Affaires extérieures. En 1977, il devient le premier titulaire du nouveau poste de vice-premier ministre.

Lorsque le Parti libéral se retrouve dans l'Opposition, en 1979, M. MacEachen devient leader adjoint puis leader de l'Opposition.

Après les élections générales de 1980, il est nommé vice-premier ministre et ministre des Finances.

Notons que M. MacEachen est membre du Corporation Visiting Committee du Centre d'études internationales du Massachusetts Institute of Technology.

M. MacEachen s'est toujours intéressé au sort des pays les plus démunis par le truchement du Fonds monétaire international. Rappelons qu'il a été président du Comité intérimaire du Fonds de mai 1981 à septembre 1982.

Fichier électronique

Le gouvernement mettra bientôt à l'essai un fichier électronique dans les bureaux des finances et de l'administration du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Le fichier électronique est un progiciel que l'on peut utiliser avec divers micro-ordinateurs. Il permet d'avoir accès aux documents administratifs et aux renseignements (qui sont stockés électroniquement) et de les extraire de la banque de données.

L'expérience sera menée par la Société Officesmiths Inc., d'Ottawa, qui utilisera le logiciel de son fichier électronique pour répondre aux besoins administratifs du Ministère. Si l'expérience réussit, on intégrera à ce système les guides sur les langues officielles, le personnel et la gestion des finances.

Entente canado-américaine sur les télécommunications transfrontières

Le Canada et les États-Unis ont conclu une entente en matière de télécommunications spatiales transfrontières, ont annoncé le mois dernier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan, et le ministre des Communications, M. Francis Fox.

En vertu de cette entente, les entreprises de télécommunications spatiales canadiennes et américaines autorisées pourront signer des accords de réciprocité visant à fournir des services transfrontières de télécommunication, au moyen des satellites du réseau intérieur fonctionnant dans le service fixe par satellite.

A l'heure actuelle, tous les services de télécommunication entre le Canada et les États-Unis sont acheminés au moyen des installations de terre. L'utilisation des satellites demeure très limitée.

"Depuis des années, le Canada et les États-Unis entretiennent une collabora-

tion fructueuse en matière de communications. Les nouveaux accords permettront aux exploitants des systèmes à satellites de conjuguer leurs services. Les usagers, de part et d'autre de la frontière, pourront donc tirer profit de la technique spatiale lorsqu'elle s'avère plus avantageuse que les installations de terre", a déclaré M. Fox.

Dans l'immédiat, on prévoit que les grands réseaux commerciaux se serviront des systèmes satellisés pour transmettre des signaux de téléphone, de données et de téléconférence.

Sous réserve de la conclusion d'accords satisfaisants entre Télésat Canada et les exploitants américains reconnus, et de l'approbation des organismes canadiens et américains de réglementation, il est possible que les services de télécommunications transfrontières par satellite voient le jour en 1983.

Nouvelle étape dans la production de la société Syncrude

La société Syncrude Canada Limitée a franchi l'étape de production des 100 millions de barils de pétrole brut depuis le début du projet en 1978.

A l'occasion d'une cérémonie officielle à l'usine de Syncrude à Mildred Lake, à 40 kilomètres au nord de Fort McMurray, Alberta, le ministre d'État au Développement économique, M. Bud Olson, a déclaré que Syncrude constituait le meilleur exemple de la qualité de la technologie et de l'ingéniosité des Canadiens. Cette entreprise a dû, en effet, mettre au point de nombreuses techniques pour exploiter les riches gisements de sables pétrolifères du Nord de l'Alberta.

Les travaux de construction de la Syncrude, qui ont coûté \$2,2 milliards, se sont échelonnés de 1974 à 1978 et la production a commencé en février 1978. Cette société est autorisée à produire 20 500 mètres cubes de pétrole par jour (129 000 barils). En mai dernier, elle a expédié plus de 634 000 mètres cubes (quatre millions de barils) de pétrole synthétique, soit 39 000 mètres cubes (250 000 barils) de plus que le mois précédent.

Le gouvernement du Canada a joué un rôle clé dans le projet Syncrude, tant par l'entremise de sa participation directe de 17 p. cent exercée par Petro-Canada, que par les mesures de tarification et de fiscalité qu'il a adoptées.

Nouvelle-Écosse: puits d'essai pour découvrir du méthane

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Marc Lalonde, et le ministre des Mines et de l'Énergie de Nouvelle-Écosse, M. Ron Barkhouse, ont annoncé, le 18 août, un projet de forage et d'essai d'un puits de déméthanisation du charbon dans le gisement charbonnier de Pictou, près de New Glasgow.

La Noval Technologies Ltd., filiale de la Nova, société albertaine de Calgary, qui exécutera les travaux, bénéficiera d'une subvention de \$250 000 prévue aux termes de l'Entente Canada-Nouvelle-Écosse sur les économies de pétrole et sur son remplacement.

L'évaluation des résultats obtenus à partir de l'essai de ce puits, et des six puits forés antérieurement par la Noval, dans le cadre d'un projet commun avec Petro-Canada Explorations Inc., permettra de déterminer la possibilité d'une mise en valeur complète destinée à fournir du gaz méthane aux industries locales.

La déméthanisation est le procédé utilisé pour extraire le gaz méthane des veines de charbon. Dans les veines de charbon, en effet, le méthane se présente sous forme de gaz libre remplissant les pores et les fissures du charbon et des roches connexes, et de gaz adhérent à la surface du charbon.

Les essais devraient être terminés vers la fin de l'année.